

Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours

Mardi, le conseil municipal a suivi les votes des deux conseils d'école pour entériner le retour de la semaine à quatre jours dans les écoles publiques en septembre 2025.

Le conseil municipal de Sartilly a retenu à la majorité, mardi 12 novembre, le retour à la semaine de quatre jours de classe. Cela sera effectif dès la rentrée 2025.

Une proposition retenue à la majorité (Abel Cahu et Florence Fahss se sont abstenus), « **pas sans contrecœur** », reconnaît Laëtitia Vautier, adjointe aux affaires scolaires. La semaine de quatre jours et demi avec le mercredi matin travaillé avait été mise en place dans les écoles publiques de Sartilly en 2013. « **La réforme s'appuyait sur des considérations scientifiques**, rappelle Jean-Pierre Lucas, à l'époque adjoint au maire de Sartilly. **Nous avons souhaité favoriser cinq matinées au lieu de quatre pour les apprentissages fondamentaux. Les conseils d'écoles avaient choisi d'organiser les temps d'activités périscolaires (TAP) inhérents à cette réforme le vendredi après-midi.** »

71 % des familles sont pour

Mais la fin annoncée du fonds d'amorçage (la subvention de l'État) pour les TAP au 1^{er} janvier 2025 (21 à 22 000 € à Sartilly-Baie-Bocage) a contraint la municipalité à revoir sa copie en termes de rythmes scolaires.

« **Dans le cadre du Projet éducatif territorial, nous avons mis en place un questionnaire au printemps afin de connaître l'avis des familles** », indique Laëtitia Vautier. Sur 122 réponses reçues, 49,2 % étaient pour le maintien des TAP, 33 % pour leur suppression. Mais 71 % étaient aussi pour le retour à la semaine des quatre jours sans la poursuite des TAP et 71 % refusaient aussi une participation financière de 200 € pour les TAP.

Dès lors, la future organisation a été soumise au vote des deux conseils d'écoles. Celui de l'école maternelle s'est prononcé (5 pour, 2 contre, 1 abstention) pour le retour aux quatre jours comme celui de l'école élémentaire (14 pour, 2 contre, 1 abstention).

Les nouveaux rythmes votés sont les suivants : 8 h 30-12 h et 13 h 50 - 16 h 20 (maternelle) ; 8 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 30 (élémentaire).



Entériné en conseils d'écoles puis par le conseil municipal, le retour aux quatre jours de classe en septembre 2025 va nécessiter des réunions préparatoires. Avec l'Agglo pour l'ouverture de places au centre de loisirs pour les enfants de Sartilly-Baie-Bocage et avec les associations sportives et culturelles en vue de la remise en place d'activités le mercredi matin. Ouest-France